



Editorial

La Vue-des-Alpes, un site emblématique.



Qui ne connaît pas La Vue-des-Alpes, lieu incontournable au nom évocateur? Tous les Neuchâtelois y sont passés un jour ou un autre, il est vrai pour de multiples raisons. Si pour certains il s'agissait d'un passage obligé pour rejoindre les montagnes neuchâteloises il n'y a encore pas si longtemps, pour d'autres, il s'agit maintenant d'un lieu de détente exceptionnel.

D'un col routier au passage obligé à un lieu de loisirs, d'un lieu de sports d'hiver à un site toutes saisons, d'un point de vue panoramique à un point de vue panoramique, le site a opéré un bon nombre d'adaptations au gré des partenaires présents en ce lieu. Qu'en est-il de son avenir?

Votre Commune souhaite redynamiser les activités présentes ainsi qu'en développer éventuellement de nouvelles, cela en partenariat avec ses habitants et les milieux économiques concernés. Ainsi, nous organisons un premier événement «participatif» à fin mai auquel notre réseau-citoyens «découvrir», les partenaires économiques du site ainsi que tout citoyen de notre Commune pourront débattre de thèmes en lien avec le développement de La Vue-des-Alpes lors d'un «Café du monde». Une seule contrainte vous est demandée, votre inscription préalable (voir article ci-après pour les détails).

Le début d'une grande histoire?

Le Conseil communal est convaincu que le périmètre d'agréments qu'est la chaîne des crêtes du Jura doit être développé en mixité des projets, du Mont-Racine au Chasseral. Notre volonté n'est pas de créer de grands projets touristiques, mais de mettre en valeur notre patrimoine tout en gardant en tête la notion de durabilité adéquate à tout projet qui se respecte.

Vos idées sont les bienvenues, nous sommes plus forts collectivement, je vous dis donc à bientôt.

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Foire de Coffrane

La traditionnelle foire de Coffrane se déroulera le **lundi 24 avril 2017**. Divers stands proposant des spécialités s'installeront au centre du village. Les sociétés locales organiseront plusieurs festivités durant le week-end précédant la foire.

Le centre du village sera fermé à la circulation routière du samedi 22 avril à 10h00 au mardi 25 avril à 12h00. Durant cette période, le trafic routier sera dévié:

- dans le sens Boudevilliers – Montmollin par la rue de Dessous;
- dans le sens Coffrane – Les Geneveys-sur-Coffrane par la route des Sottards.

Les accès aux immeubles devront demeurer libres afin de permettre l'intervention des services publics.

Fermeture des bureaux

A l'occasion de la fête du travail, les bureaux de l'administration seront fermés le **lundi 1^{er} mai 2017**. Réouverture selon l'horaire habituel le **mardi 2 mai 2017**.

A vos marques, prêts, ... bougez!

C'est reparti pour une nouvelle édition de la Suisse bouge, après une formule 2016 qui a vu la Commune de Val-de-Ruz remporter le concours récompensant celle ayant mis sur pied le programme le plus varié.

Du 5 au 13 mai 2017, Cormoret et Val-de-Ruz se défieront au travers de programmes d'activité physique très diversifiés avec pour but d'inciter toute la population à bouger pour se maintenir en forme et à cumuler un maximum de minutes de sport.

Grâce à un comité très motivé, composé de bénévoles représentant diverses associations et sociétés locales, entouré par quelques personnes de la Commune, l'édition 2017, dont le programme figure à l'intérieur de Val-de-Ruz info et sur le site Internet de la Commune, sera encore plus riche et alléchante que les précédentes.

La participation aux activités proposées est gratuite.

Vaudruziennes et vaudruziens, impliquez-vous et démontrez que «Val-de-Ruz se bouge».



Soirée pour les parents

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée «Comment vous faites?» organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVr) aura lieu le **27 avril 2017 à 19h30** sur le thème suivant:

- Discipline positive

*Comment éduquer nos enfants avec fermeté et bienveillance ?
Etre un parent aimant tout en posant des limites
Valoriser son enfant et lui permettre d'avoir une belle estime de lui-même
Permettre à son enfant de développer ses compétences et ses ressources*

Animation par MM. Marco Maltini et Philippe Hochstrasser, formateurs en discipline positive.

Cette soirée se déroulera au Collège de la Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Guyot vous renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.guyot@ne.ch.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 24 avril 2017 à 19h30** à la salle du Conseil général, la Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2017
3. Communications de la présidente
4. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'400'000 sur la période 2017 à 2020 pour la rénovation d'appartements locatifs
5. Extension de l'accueil parascolaire communal par la création de places aux Geneveys-sur-Coffrane et à Montmollin
6. Rapport d'information relatif aux incidences sur les finances des décisions du Grand Conseil les 21 et 22 février 2017
7. Réponse au postulat PO16.003 « Demande de création d'un poste d'éducatrice ou d'éducateur au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVr) »
8. Motions et propositions
9. Résolutions, interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal

Faune et chiens

Avec le printemps, la saison des naissances bat son plein. La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Pénétrer sur les champs et près durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre, est également prohibé.

Pour tout renseignement complémentaire, le contrôle des habitants est à votre disposition au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Votation fédérale

En date du 21 mai 2017 se déroulera la votation fédérale dont l'unique objet est le suivant:

- loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne) (FF 2016 7469)

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- vote par correspondance (dépôt de l'enveloppe à la Poste en courrier B jusqu'au mardi précédent l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les villages des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevés régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral à Cernier – Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Attention! La carte de vote doit impérativement être signée et mise dans l'enveloppe de transmission et non pas glissée avec le bulletin à l'intérieur de l'enveloppe de vote. En effet, ces votes sont écartés et non pris en compte. Cette situation se rencontre malheureusement encore trop fréquemment.

L'usage du Guichet unique est vivement recommandé pour voter de manière sécurisée et automatisée. Afin de vous permettre de voter par voie électronique, le contrôle des habitants établit les demandes de contrat au Guichet unique sur présentation d'une pièce d'identité valable.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Piscine: dernier délai

La saison estivale sera bientôt de retour!

Pensez à commander votre abonnement à la piscine d'Engollon à prix réduit avant le 30 avril 2017.

Le formulaire de commande est disponible sur notre site Internet. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Anniversaires et jubilés

Fête en avril 2017:

- Junod Ruth et Jean-Claude à Chézard-Saint-Martin leurs 60 ans de mariage.

Tirs obligatoires 2017

La fédération de tir du Val-de-Ruz communique les dates des tirs obligatoires dans les différents stands de la Commune:

Pour le tir au fusil, à 300m:

Mercredi 3 mai	17h30 - 19h30	Vilars
Mercredi 10 mai	18h00 - 20h00	Savagnier
Mercredi 17 mai	17h00 - 19h30	Chézard-Saint-Martin
Jeudi 18 mai	18h00 - 19h30	Dombresson
	18h30 - 20h00	Le Pâquier
Samedi 24 juin	09h30 - 11h30	Le Pâquier
Mercredi 9 août	18h00 - 20h00	Savagnier
Mercredi 30 août	17h30 - 19h30	Vilars
	18h00 - 20h00	Savagnier
	17h00 - 19h30	Chézard-Saint-Martin
Jeudi 31 août	18h00 - 19h30	Dombresson
	18h30 - 20h00	Le Pâquier

Pour le tir au pistolet:

Mercredi 3 mai	17h30 - 19h30	Vilars
Mardi 6 juin	17h00 - 19h30	Les Hauts-Geneveys
Mardi 22 août	17h00 - 19h30	Les Hauts-Geneveys
Mercredi 30 août	17h00 - 19h30	Vilars

Les autres dates de tir, par société, sont disponibles sur notre site Internet.

Débat: avenir de la Vue-des-Alpes

Afin de redynamiser le site de La Vue-des-Alpes ainsi que d'y développer des activités présentes ou futures, la Commune vous invite à participer à un «Café du monde» le **mercredi 31 mai 2017 à 19h30** dans un endroit qui vous sera communiqué dans une prochaine édition.

Que vous soyez membre ou non d'un réseau citoyen, habitant du lieu, partenaire actuel ou potentiel du développement de ce lieu-phare de notre région ou citoyen de Val-de-Ruz, venez en débattre et échanger avec nous en vous inscrivant d'ores et déjà auprès de notre administration au 032 886 56 53 ou à developpement.val-de-ruz@ne.ch.

Balades en forêt: reprenez vos déchets

Nous apprécions tous de pouvoir nous balader en forêt, y passer un moment de détente, y pratiquer notre sport favori ou encore y observer une nature diversifiée.

Malheureusement, le service forestier constate une augmentation de dépôts de déchets en tout genre aux abords des chemins, de création de mini-décharge ou de compostière. Nous tenons à rappeler que ces actes sont interdits (y compris le dépôt de cailloux ou de déchets végétaux) et passibles d'une dénonciation au Ministère public ainsi que d'une amende.

La forêt vous accueille et les forestiers se réjouissent de constater que la population profite de cet espace magnifique pour ses loisirs. Faites en sorte qu'elle reste belle: après vos pique-niques ou torrées, reprenez vos déchets.

